AR Prefecture
058-200067700-20250408-2025_044-DE
Reçu le 10/04/2025

CONVENTION

Entre l'Association intermédiaire REUSSIR

REUSSIR
emplois & services

Et

La Communauté de communes Sud Nivernais

Sud Nivernais
COMMUNAUTÉ

AR Prefecture
058-200067700-20250408-2025_044-DE
Reçu le 10/04/2025

Entre

L'Association intermédiaire REUSSIR, 3 bd Pierre de Coubertin à Nevers (58000), représentée par sa Directrice, Mme Véronique Lorans,

Et

La communauté de communes Sud Nivernais, représentée par sa président Mme Régine Roy.

Ci-après dénommée la structure utilisatrice,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Contexte et objet de la convention :

- L'association intermédiaire REUSSIR est agréée par l'Etat depuis le 17 juin 1988 (n° 88/1866) pour recruter des demandeurs d'emploi, les mettre à disposition d'utilisateurs pour des missions rémunérées et les accompagner vers l'emploi durable.
- Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale, la structure utilisatrice a la volonté de privilégier l'insertion par l'activité économique.
- La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'un partenariat privilégié entre les signataires.

ARTICLE 2 – Modalités d'intervention :

- L'association intervient sur demande de la structure utilisatrice, notamment dans les domaines suivants :
    - Agent d'entretien polyvalent
    - Agent d'entretien de locaux
    - Agent d'entretien des espaces verts
    - Ripeur/ agent de déchetterie
    - Manutention
- Les modalités d'intervention sont décrites dans le contrat de mise à disposition-type annexé à la présente convention.
- Des estimatifs peuvent être réalisés pour chaque besoin.

AR Prefecture
058-200067700-20250408-2025_044-DE
Reçu le 10/04/2025

ARTICLE 3 – Tarif :

- La structure utilisatrice bénéficie d'un coefficient préférentiel de 1,82 au lieu de 1,94 sur le SMIC horaire brut.
- Les heures de nuit et les heures réalisées les dimanches et jours fériés sont majorées de 25 %.

ARTICLE 4 – Durée :

- La présente convention prend effet à compter de la date de la signature sans limitation de durée. Elle peut être rompue à tout moment par chaque signataire sur simple information.

Fait à Nevers en deux exemplaires, le 18 mars 2025.

Pour LA CCSN,

La présidente,

Régine ROY

Pour REUSSIR,

La Directrice,

P.O.

Véronique LORANS

AR Prefecture

058-200067700-20250408-2025_044-DE
Reçu le 10/04/2025